

Une toilette publique autonettoyante bientôt installée dans le centre-ville

Réclamée par de nombreux habitants, une première toilette publique va faire son apparition dans le centre de Soignies. La Ville vient d'obtenir son permis d'urbanisme et les travaux sont prévus dès la fin du mois d'août.



© L.T.O.C.

Les Sonégiens de passage dans le centre-ville pourront bientôt se soulager sans devoir nécessairement pousser la porte d'un café : depuis quelques mois, la Ville a pour projet d'installer une toilette publique ; elle a récemment obtenu le feu vert. « C'était une demande importante de la part des citoyens ».

bienne Winckel (PS). Un besoin pressant ne se contrôle pas et découle parfois d'une condition médicale. Si l'ONU considère l'accès aux toilettes

la pratique, en Belgique et particulièrement dans les villes de plus petite taille et à la campagne, ce n'est pas toujours évident. On répond donc à un

La cabine prendra place sur la petite placette située entre le centre culturel Victor Jara et la rue des Orphelins, en plein cœur du centre-ville, tout en restant dans un espace relativement discret. Le permis d'urbanisme a été délivré le 16 juillet dernier.

DÉBUT OCTOBRE

Particularité : « Il s'agira d'une toilette autonettoyante », souligne la bourgmestre, avec un système qui fonctionnera après chaque utilisation. « On va passer aussi par une entreprise privée pour venir de temps en temps nettoyer ». La bour-

même au civisme : « Il compte vraiment sur le respect des gens pour permettre à ce qui en ont besoin de l'utiliser dans de bonnes conditions. » Fin août ou début septembre les équipes communales prépareront le terrain avec la pose d'une dalle en béton de l'évacuation. Les travaux suivront, avant l'installation de la toilette publique début octobre. Le projet représente un investissement de 80.120 €. La Ville a obtenu en 2022 une subside de 66.418,60 euros de la Région wallonne.

Soignies internationale monument

par Thomas Catteau

Soignies



SOIGNIES

Ainsi, en 2021, 26.348 Bruxellois avaient bénéficié d'un plan de paiement contre 19.280 l'année précédente (+ 36,66%). En 2023, la hausse atteignait 26,73%, 12,71% en 2024 et 10,76% l'année passée. 42.061 propriétaires bruxellois ont bénéficié d'un tel plan.

■ En 4 fois à Bruxelles, 12 fois en Wallonie

De gros changements dans les comités de Soignies Sports

L'organisation interne va profondément changer du côté de Soignies, et cela a déjà commencé depuis plusieurs semaines. Un nouveau modèle qui s'orchestre déjà avant la montée en D3 FFA.

TAXES

À Bruxelles, près d'un propriétaire sur cinq a demandé un plan de paiement l'an dernier. Depuis le début du mois de juillet 2026, le nombre de demandes a explosé de 36%.

Les avertissements extraits de rôle pleuvent dans les boîtes aux lettres depuis le début d'un été caniculaire. Mais pour de nombreux propriétaires, c'est la douche

disse (+10,35%). À Bruxelles, Saint-Josse-ten-Noode frappe le plus fort avec une hausse de plus de 20,42%, devant Koekelberg (+25,88%), Ganshoren (+19,75%), Auderghem

NAAST

La ferme du Château se relève de l'incendie et



Une liqueur, un spritz et un gin à la fraise. © David Claes

cools à base de fraises issues de sa production, en collat avec la distillerie Plus Outre, à Binche.

LORE THOUVENIN

Quelques jours après l'incendie qui a détruit un hangar de la Ferme du Château, à Naast, emportant avec lui du fourrage et du matériel agricole coûteux, Ghislain Wayemberghe a lancé de nouveaux produits plutôt inhabituels pour une exploitation agricole. C'est

avec « un genou à terre mais le regard droit sur l'horizon, toujours déterminé que nous vous présentons nos 3 bébés de la saison : une liqueur, un spritz et un gin à la fraise. » Un timing qui relève « du pur hasard », puisque le projet était dans les cartons depuis bien avant le sinistre, mais qui est plus que bienvenu. « Il y avait un regard sur nous, et j'avais justement la

de Binche. La fraises sont l'alcool. « Ils macèrent pe maines, puis de la distilla adapté le n'épices, etc. »

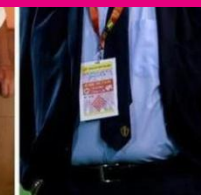
■ UN REGAIN DE FRÉQUENTATION De cette production sont s

Soignies Sports. En les choses se sont faites, petit à petit, depuis le début d'année, pour en arriver aujourd'hui à une toute nouvelle organisation qui n'est encore qu'à ses balbutiements mais s'avère nécessaire selon David Delfenre, président du club. « Une reorganisation interne était nécessaire car nous n'étions que trois ou quatre dans le comité », résume celui qui a gardé pas mal de casquettes au sein des instances du football belge.

Vice-président national du Conseil Supérieur, membre du Conseil Supérieur FFA.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN



LA GAZETTE NOUVELLE

La Libre BELGIQUE

DH LES SPORTS+

LE SOIR

ACTV ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du lundi 28 septembre 2026



La taxe tartine, des frais qui explosent : "22,50 €/mois au lieu de 17,50 €"

ENSEIGNEMENT

Payer pour que les enfants puissent manger à l'école, ce droit de chaise ne cesse de grimper.

Une fois la rentrée scolaire passée, des frais continuent à affluer. Les parents sont à nouveau sollicités pour les repas scolaires et la "taxe tartine" ou droit de chaise. Des établissements font payer la surveillance du midi.

À l'école Sainte Ursule à Laeken, les parents doivent déboursier 18€/mois. Du côté d'Ottignies, l'École Notre-Dame de Céroux-Mousty demande une participation financière de 0,35 €/jour, soit 50€ sur l'année. Au Collège Saint-Michel à Etterbeek, il faut compter 1,60 €/jour. "Cette année, ça nous coûtera 22,50 € par mois au lieu de 17,50 € de faire manger notre fille à l'école", constate Oumnia

Plus d'écoles

Selon la dernière étude de la Ligue des Familles, en 2025-2026, le coût mensuel de la garderie du temps de midi atteignait en moyenne 18€ pour l'enseignement maternel (31% des parents doivent payer ces frais), 19€ pour l'enseignement primaire (36%). "Un certain nombre de parents nous rapportent que le montant augmente ou que pourrait augmenter. Comme le budget pour les fournitures

scolaires a diminué, cela s'est répercuté sur les frais de garderie ou des sorties scolaires", indique Merlin Gevers.

"C'est le parent pauvre de l'enseignement."

La Fapeo a aussi écho d'une augmentation globale. Mais on nous dit que des écoles se mettent à réclamer un droit de chaise cette année à cause de la flambée des prix ou parce que les repas gratuits sains et équilibrés étaient conditionnés par une surveillance non payante. "C'est la double peine pour les parents et c'est un vrai scandale", estime la co-directrice Véronique de Tier.

Au prix coûtant

Le temps de midi représente un véritable casse-tête, d'autant plus que le montant demandé au parent doit être au prix coûtant. "C'est le parent pauvre de l'enseignement et le règne de la débrouille", confie Eric Berteau qui aurait besoin de neuf personnes. "C'est le moment le plus long et le plus problématique de la journée. On n'a pas le choix que de facturer aux parents car c'est payé sur fonds propres", tē-



■ Dans plusieurs écoles, il faut payer pour manger à midi. © TH.D.

moigne une autre directrice pour qui ça coûte 5.000€ par an d'encadrer 380 élèves matin, midi et soir.

Les profs ne veulent plus s'en occuper malgré un défraiement parce qu'ils sont épuisés. "Au départ on faisait appel à des ALE (personnes au chômage) car ça coûtait peu cher, environ 10€/h. Mais avec le temps, il y en a moins et les parents se plaignaient de la qualité car les ALE ne sont pas formés. Beaucoup d'écoles se sont tournées vers les ASBL", explique Bruno Hendrickx, directeur du Collège Cardinal Mercier. "Avant, ça coûtait 20€/an avec des ALE, mainte-

nant je passe par PromoSport et j'en ai pour plus de 200€. C'est un service qui coûte de plus en plus cher."

Le tarif est calculé sur le temps de surveillance auquel il faut ajouter le déplacement. "On demande 40-45€/h et on applique l'index des prix à la consommation (3,2%) pour ceux qui renouvellent le contrat", détaille Denis Detienne, directeur de PromoSport. "Le subside de la FWB ne couvre à peine 15% du montant. Pour entrer dans leurs frais, les écoles peuvent demander une participation auprès des parents, cela va de 0,50€ pour les moins chers à 1,80€ pour le plus cher."

Association des parents, Ligue des familles et directions réclament un changement. Le temps de midi n'est pas considéré comme du temps scolaire. Or la majorité des enfants restent à l'école. "Ça fait des années qu'on demande que ce soit intégré dans le temps scolaire parce que cette considération date d'une époque où les enfants rentraient chez eux. Mais le temps de midi n'est plus un temps long, il est très largement raccourci aujourd'hui et beaucoup de parents travaillent", souligne Bernard Hubien (Ufapep).

Zhen-Zhen Zveny

Pesticides : la dangereuse marche arrière

AGRICULTURE

Certaines substances interdites pourraient à nouveau être autorisées, s'insurge Yvan Verougstraete (Les Engagés)

Présentée comme une simplification des règles européennes, la réforme du système d'autorisation des pesticides suscite de vives inquiétudes chez Yvan Verougstraete. À l'approche du vote du Parlement européen, l'eurodéputé et président des Engagés dénonce un projet qui, selon lui, risque de fragiliser progressivement les garde-fous construits par l'Union européenne depuis 25 ans.

"Ce qui est sur la table n'est pas une simple simplification

visagée des règles permettant de déroger à l'interdiction de certains pesticides. En donnant davantage de poids à des considérations liées à la productivité agricole, la réforme pourrait, selon l'élus, faciliter le recours à des substances aujourd'hui interdites.

Des pesticides pourraient être autorisés au nom de la productivité.

"Une dérogation doit rester

au fil des années pour encadrer les risques liés aux pesticides.

"Cela fait 25 ans que l'Europe construit des règles pour encadrer les pesticides. Ces règles ne sont pas de la bureaucratie inutile : elles sont là parce que nous avons appris, parfois à nos dépens, que l'on ne peut pas prendre de risques avec la santé et l'environnement."

Si Yvan Verougstraete ne rejette pas le principe d'une simplification si elle permet de faciliter l'accès à des alternatives plus sûres, il refuse que cette simplification se traduise par un affaiblissement des protections existantes.

Vincent Schmidt



■ L'Europe envisage des dérogations pour l'usage de certains pesticides interdits. © SHUTTERSTOCK

administrative. C'est une remise en cause profonde du système européen d'autorisation des pesticides. Et c'est scandaleux", affirme l'élue, membre de la commission Environnement et Santé publique.

Premier point d'alerte: la possibilité d'autoriser certains pesticides sans limite de durée. Aujourd'hui, les autorisations sont limitées dans le temps afin de permettre leur réévaluation à la lumière des nouvelles connaissances scientifiques et de l'évolution des alternatives disponibles. Supprimer cette échéance reviendrait, selon Yvan Verougs-
traete, à prendre le risque de transformer une autorisation temporaire en "permis à vie".

"Une autorisation de pesticide ne peut pas être un chèque en blanc. La science progresse, notre connaissance s'affine, les alternatives évoluent. Il faut donc pouvoir réévaluer régulièrement ce que nous autorisons", insiste-t-il.

Autre sujet de préoccupation: l'assouplissement en

une dérogation. Elle ne peut pas devenir la porte arrière par laquelle on réintroduit des substances que l'Europe a décidé d'interdire", prévient-il.

20 ans d'avancées menacées

Le troisième risque concerne la marge de manœuvre des États membres. Les nouvelles règles

pourraient empêcher un pays de maintenir des exigences plus strictes lorsqu'un pesticide bénéficie d'une dérogation dans un autre État.

Pour Verougs-
traete, l'harmonisation européenne ne doit pas conduire à empêcher les États d'aller plus loin en matière de protection.

"L'Europe doit harmoniser les règles, pas empêcher les États qui veulent mieux protéger leurs citoyens d'aller plus loin."

Derrière cette réforme, l'eurodéputé voit donc un enjeu qui dépasse la seule question administrative. Il rappelle que les règles européennes se sont construites



Yvan Verougs-
traete..

@ GOLINVAUX M.

“Si les gouvernements touchent à la TVA ou aux APE, le prix de la taxe déchets va augmenter”

CHARLEROI ET AILLEURS

Copidec met en garde les gouvernements en Wallonie et au fédéral et rappelle : *“la facture, à la fin, c’est toujours le citoyen qui la paie.”*

Dans une communication envoyée fin de semaine dernière, la fédération des 7 opérateurs publics de gestion des déchets, dont Tibi pour la région de Charleroi, met en garde les gouvernements qui sont tous en train de planifier leurs budgets

2027 : s’il y a des économies à faire dans leur secteur, c’est en fait la facture au citoyen qui va augmenter.

“La gestion des déchets a un coût moyen de 85 € par habitant et par an en Wallonie. Les frais de gestion représentent moins de 10 % de ce total”, note Copidec. Le reste est le coût du ramassage en por-

te-à-porte, du tri, du recyclage, de la valorisation ou de l’enfouissement des déchets produits par les ménages. “Les marges d’action sont limitées”.

Trois réformes menacent de faire bondir de +20 % le coût total

Trois mesures envisagées risquent de faire monter la facture : au niveau régional, la réforme des APE inquiète : “à titre indicatif, une suppression de la moitié des aides APE représenterait une augmentation entre 3 et 6 € par habitant”. Au niveau fédéral, les réflexions sur la TVA applicable aux services de gestion des déchets pourraient coûter jusqu’à 8 € par habitant. Au niveau européen, compter l’incinération des déchets dans les quotas d’émissions de CO₂ pourrait coûter 5 € par habitant au moins.

Concrètement, si ces trois mesures passent sans com-

pensation par ailleurs, la facture des déchets peut augmenter de 20 %. C’est-à-dire qu’une taxe déchets de 206 € aujourd’hui (Charleroi, ménage de 2 à 3 personnes) passerait d’un coup à 247 €. Une différence de 41 €/an, car “la facture, à la fin, c’est toujours le citoyen qui la paie.”

“Copidec appelle à l’application du principe simple qui avait été adopté sous les précédentes mandatures : toute décision qui affecte les finances des pouvoirs locaux doit être budgétairement neutre pour ceux-ci.” On sait que ce n’est plus toujours le cas depuis les élections de 2024 : la réforme du chômage au fédéral impacte les communes en augmentant artificiellement le nombre de personnes émargeant au CPAS, la non-indexation des APE pour les pouvoirs locaux au niveau régional oblige les organismes publics à trouver de nouvelles sources de revenus (ou supprimer des emplois), etc.

Jean van Kasteel



Plus de frites après la fermeture des bars

LA LOUVIÈRE

Le règlement communal de police a été adapté. Les snacks fermeront plus tôt. Et ce n'est pas le seul changement.

Dans le cadre de la profonde modification du règlement communal de police, les snacks et friteries seront désormais soumis aux mêmes horaires de fermeture que les débits de boissons.

Concrètement, les friteries et snacks devront fermer à 2h30 les vendredis, samedis et veilles de jours fériés. En semaine, la fermeture est fixée à 1h30. L'explication avancée par les autorités louviéroises: ces établissements vendent également de l'alcool et certains pouvaient devenir le prolongement de la soirée. L'objectif est donc d'harmoniser les horaires et d'éviter que les policiers ne doivent gérer des déplacements de clients d'un établissement à l'autre une fois les bars fermés. Une disposition qui s'inscrit dans une refonte beaucoup plus large du Règlement communal de police (RCP).

De nombreux changements en raison de l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal.

Le texte doit notamment être adapté à l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal. Certains faits qui étaient jusqu'ici traités pénalement, comme le tapage nocturne, l'ivresse publique ou certaines destructions de clôtures et voies de fait, ne pourront plus faire l'objet

de poursuites pénales de la même manière. Pour éviter un vide juridique, la Ville entend les intégrer au RCP afin qu'ils puissent continuer à être sanctionnés administrativement, via les sanctions administratives communales (SAC).

Le nouveau RCP introduit également plusieurs dispositions visant notamment les comportements agressifs envers l'autorité et les refus d'obtempérer, les troubles à l'ordre public dans les parcs, squares ou cimetières, ainsi que la dissimulation du visage. Les règles concernant les trotinettes et engins non conformes sont également précisées, avec la possibilité de saisir puis de détruire l'engin en cas de récidive. Les magasins de nuit et phone-shops devront, eux, disposer d'une autorisation communale préalable.

Cette réforme s'accompagne d'une autre décision: La Louvière reprend en gestion communale son service de fonctionnaire sanctionnateur, jusqu'ici assuré par la Province de Hainaut. Pour le bourgmestre Jacques Gobert, cette évolution permettra notamment de rapprocher prévention, police, agents constatateurs et sanction, tout en assurant un meilleur suivi des dossiers complexes. *"Dans quelques années, les bourgmestres auront une étoile de shérif"*, ironise le bourgmestre.

Grégoire Lalieu



Edition du samedi 27/09

UN PROJET UNIQUE

Une île de près de 10.000 panneaux solaires flotte désormais à Soignies

L'île solaire du Perlonjour a été inaugurée ce vendredi à Soignies. Installés sur le plan d'eau de l'ancienne carrière, 9494 panneaux photovoltaïques y produisent désormais de l'électricité renouvelable. Un projet sans subsides, fruit de la persévérance communale et d'une démarche citoyenne.



L'inauguration s'est déroulée en présence du ministre Crucke. © A.Du



Une île flottante grande comme quatre terrains de football. © A.Du

C'est un projet unique et visionnaire, initié il y a dix ans », se réjouit Fabienne Winckel (PS), bourgmestre de Soignies. « C'était audacieux de l'imaginer sur le plan d'eau d'une carrière qui servait autrefois à l'extraction de la pierre bleue. Une carrière transformée avec un projet propre, vert et renouvelable. »

Inscrit dès 2018 dans le Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat, le projet aura donc nécessité plusieurs années avant de se concrétiser. « Ce projet a mis dix ans à sortir de l'eau. C'est la preuve notamment que les démarches administratives ont besoin d'être simplifiées. »

400 CITOYENS ONT INVESTI

Pour Fabienne Winckel, cette installation permet aussi de produire de l'énergie renouvelable sans bouleverser le paysage sonégien. « C'est le symbole d'une nouvelle manière de penser notre territoire sans défigurer notre entité. Soignies est actrice de sa transition énergétique. Ce projet traduit nos engagements climatiques et notre volonté de développer des solutions durables, ancrées dans le territoire. »

L'île solaire est le fruit d'un partenariat entre la Ville, la

coopérative citoyenne CLEF et PerPetum Energy. Plus de 400 citoyens, dont une centaine de Sonégiens, ont investi dans l'installation par l'intermédiaire de la coopérative. À partir d'un montant de 250 euros la part, les coopérateurs peuvent attendre un rendement annuel de 6 %.



« Cette centrale flottante alimente la région en électricité locale et compétitive »

Jean-Benoît Sepulchre
GREEN 4 POWER

Cette dernière avait lancé en mai une levée de fonds avec l'objectif de récolter 450.000 euros pour financer notamment le projet du Perlonjour. Au final, plus de 700.000 euros ont été récoltés.

« Les coopératives apportent une expertise indépendante des grands groupes énergétiques dans un monde où la défiance envers le politique gagne chaque jour du ter-

rain », souligne Fabienne Marchal, administratrice de CLEF. Elle voit d'ailleurs dans l'île solaire « une véritable vision énergétique de la Ville », avec un projet qui « revalorise l'espace avec de nouvelles valeurs écologiques et sociales ».

La Ville est par ailleurs devenue actionnaire de la société « Île solaire du Perlonjour », prenant ainsi part à la gouvernance du projet.

« Là où s'étendait le plan d'eau d'une ancienne carrière, près de 10.000 panneaux produisent désormais une énergie 100 % renouvelable. Cette centrale flottante alimente la région en électricité locale et compétitive », déclare de son côté Jean-Benoît Sepulchre, responsable opérationnel Green 4 Power, la plateforme commune d'investissement dans les énergies renouvelables codétenue par PerPetum Energy.

Avec près de 10.000 panneaux répartis sur une superficie équivalente à environ quatre terrains de football, l'installation affiche une puissance de 6,124 MWc. Sa production annuelle moyenne est estimée à 5 695 MWh, soit l'équivalent de la consommation de quelque 1 630 ménages. La principale bénéficiaire de cette énergie verte est la carrière Tellier des Prés du groupe Pierre Bleue Belge

toute proche, mais le surplus d'électricité est rebalancé dans le réseau domestique.

« SOIGNIES SE MONTRE AVANT-GARDISTE »

Présent lors de l'inauguration, Jean-Luc Crucke (Les Engagés), ministre de la Transition environnementale, a lui aussi salué l'installation. « Soignies, avec ce projet, se montre avant-gardiste. Les étés à venir seront encore plus chauds, il faut tout mettre en œuvre pour atténuer notre consommation énergétique. »

« Quitter l'énergie fossile, c'est faire du bien au climat et à notre portefeuille », poursuit-il. « L'avenir est dans une énergie qui permet l'autonomie avec l'éolien, le photovoltaïque, la géothermie et les batteries. »

Exceptionnel, le public aura l'occasion d'approcher cette installation ce samedi. L'île solaire s'ouvrira l'espace d'une seule journée aux visiteurs, qui pourront découvrir les 9.494 panneaux flottants et visualiser l'installation en 3D à l'aide de casques de réalité virtuelle et d'images réalisées par drone. Après cette journée, le site retournera dans le domaine privé. L'installation est d'ailleurs équipée de caméras et de détecteurs de présence en raison d'un risque d'électrocution. ■

IMPACT DE LA RÉFORME DU CHÔMAGE À LA LOUVIÈRE

76 % des exclus se tournent vers le CPAS, « bien loin des 33 % annoncés »

Le président du CPAS de La Louvière, Pascal Leroy (PS), a tiré un bilan chiffré du coût de la réforme du chômage sur les finances du CPAS. Un impact déjà très lourd, et la facture semble s'annoncer salée pour les années à venir.



ARNAUD
DUJARDIN

Journaliste

Au niveau national, le taux de recours des exclus du chômage au CPAS atteint les 40,8 % sur les 5 premiers mois de 2026, bien au-dessus du tiers anticipé par le gouvernement fédéral. En Wallonie, la tendance est encore plus marquée, avec des taux avoisinant parfois les 50 %, voire dépassant ce seuil dans certaines grandes villes.

Et la 4^{ème} vague d'exclusion, entrée en vigueur le 1^{er} juillet, va encore accroître cette pression sur les CPAS, avec environ 42.000 personnes supplémentaires concernées à l'échelle du pays.

La Fédération des CPAS estime que cette réforme pourrait coûter près d'un milliard d'euros aux CPAS belges d'ici 2029, sans compensation intégrale du Fédéral, que ce soit pour les aides sociales versées ou pour le personnel supplémentaire nécessaire au suivi des dossiers.

”

« Le coût annoncé pour le CPAS atteindrait 908.466 € en 2027, 1.816.931 € en 2028 et 2.271.163 € dès 2029 »

Pascal Leroy

PRÉSIDENT DU CPAS DE LA LOUVIÈRE

Et à La Louvière, Pascal Leroy se veut tout aussi pessimiste, chiffres comptables à l'appui. Ainsi, en juillet 2025, l'ONEM avait communiqué au CPAS de La Louvière un volume de 2.582 personnes concer-

nées, réparties en six vagues d'exclusion. Le CPAS avait alors estimé que 1.601 d'entre elles seraient susceptibles d'ouvrir un droit au revenu d'intégration sociale (RIS).

Les premières données semblent hélas confirmer ces projections avec sur les 1.807 personnes concernées par les trois premières vagues de janvier, mars et avril 2026, pas moins de 1.425 ayant sollicité le CPAS.

1700 PAIEMENTS

« 76 % des exclus se sont tournés vers nous », indique Pascal Leroy. Parmi ces demandes, 348 ont été refusées et 1.077 RIS accordés, soit 58 % des personnes exclues. « Nous sommes donc bien loin des 33 % annoncés initialement par le gouverne-

ment. »

Sur ces 1.077 dossiers, 900 sont actuellement financés à 100 % et 177 à hauteur de 70 %.

Ils représentent environ 1.700 paiements, notamment parce que deux personnes d'une même cellule familiale peuvent être concernées.

ENCORE 443 RIS ATTENDUS

Le nombre total de bénéficiaires du RIS n'a toutefois augmenté que de 623 personnes depuis le 31 décembre 2025. Et pour cause, car environ 350 personnes ont en effet perdu leur revenu d'intégration, notamment à la suite de la modification des règles de calcul du RIS pour les cohabitants.

Mais d'autres arrivées sont attendues : « Pour les trois vagues suivantes, qui

s'étalent de juin 2026 à juin 2027, le Forem a communiqué un chiffre de 715 personnes. Le CPAS estime qu'il pourrait accorder le RIS à 443 personnes supplémentaires. Au 31 juillet, 124 octrois et 26 refus étaient déjà enregistrés », explique le président.

Au-delà des chiffres, Pascal Leroy insiste sur la charge de travail engendrée. Les séances hebdomadaires représentent désormais « en moyenne 350 à 400 dossiers », avec des situations plus complexes et instables. Pour anticiper la réforme, le CPAS avait adopté un plan d'action en août 2025 et renforcé ses équipes.

UN COÛT DE 8,7 MILLIONS D'EUROS JUSQU'EN 2029

L'impact financier se fera surtout sentir progressive-

ment. Selon les chiffres présentés, le financement fédéral est de 100 % en 2026 avant de passer à 90 % en 2027, 80 % en 2028 et 75 % en 2029.

« Sur la base des sept premiers mois extrapolés sur une année complète, le coût annoncé pour le CPAS atteindrait 908.466 euros en 2027, 1.816.931 euros en 2028 et 2.271.163 euros dès 2029 », précise le président du CPAS.

Pour les seuls 1.077 RIS accordés lors des trois premières vagues, Pascal Leroy chiffre le coût cumulé sur fonds propres à 8,754 millions d'euros jusqu'en 2029, avec ensuite un ajout annuel de 3,2 millions d'euros à partir de 2030. Une charge qui devra, selon lui, inévitablement être compensée par la dotation communale... ■

« Les enfants étaient en pleurs » : une institutrice doit quitter Odénat Bouton

Suite au recomptage, la classe de 2^e primaire perd son institutrice, Mme Marine. Les parents dénoncent une injustice envers les enfants, mais aussi l'entière responsabilité du corps enseignant. Le bourgmestre, Sébastien Deschamps, réagit.

LORE THOUVENIN

Ce samedi 26 septembre, vers 14h30, des parents et grands-parents d'élèves se sont rassemblés devant l'administration communale d'Écaussinnes. Ils dénoncent le départ forcé d'une institutrice de l'école Odénat Bouton en raison des règles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Céline, une des parents d'élèves, nous explique la situation : « Nous avons appris via nos enfants, ce vendredi après-midi, que suite au recomptage du 1^{er} octobre, Mme Marine, institutrice de 2^e primaire, doit quitter l'école. Ils étaient en pleurs, parce qu'en un mois, ils ont eu le temps de créer des liens avec

elle. La relation de confiance était bien établie, elle avait mis en place des méthodes qui avaient l'air de fonctionner et nous étions tous très enthousiastes. On trouve cela très injuste. »

RÉORGANISATION DANS TOUTES LES ÉCOLES

Injuste pour les enfants, d'une part, « qui perdent leurs repères ». 26 élèves perdent ainsi leur institutrice. Mais aussi pour Mme Marine, « qui s'était déjà engagée dans un projet pédagogique », et même pour les autres enseignants, car l'impact est plus large : le recomptage s'effectue sur l'ensemble des écoles du pouvoir organisateur, ici la commune d'Écaussinnes, donc l'école



Ils étaient une bonne vingtaine, sur la Grand'Place, à manifester leur désaccord. © L.T.

Odénat Bouton, l'école du Sud et celle de Marche.

Selon Céline, Odénat Bouton n'a pas perdu beaucoup d'élèves : « Si on compte les maternelles, ils sont même plus nombreux. » Mais à l'échelle communale, selon les règles de la FWB, le recomptage amène à la perte d'un mi-temps.

En tenant compte d'une série de critères dont l'ancienneté des enseignants et leur nomi-

nation, c'est Mme Marine qui perd son emploi. « Finalement, il y a un jeu de chaises tournantes entre les professeurs pour que chaque classe ait un professeur dédié... Même s'ils vont certainement récupérer les projets des profs déjà en place, ce sont des enseignants qui, ce week-end et les prochains jours, ne vont peut-être presque pas dormir pour se les approprier. »

Une réorganisation qui va aussi bouleverser le quotidien des

du directeur, ni du pouvoir organisateur de l'école qui applique les règles de la FWB », précise tout de suite Céline. Mais « on se demandait si la commune ne pouvait pas financer sur fonds propres le mi-temps perdu. Bien sûr, pour l'enseignante, ce n'est pas forcément un cadeau : pour sa carrière, ce serait aussi mieux qu'elle retrouve un poste subventionné par la FWB. Mais parfois, c'est mieux que pas d'emploi du tout. On

LE BOURGMESTRE : « UN INSTITUTEUR EST UN REPÈRE IMPORTANT »



Sébastien Deschamps est prêt à rencontrer les parents. © D.Claes

Contacté par nos soins, le bourgmestre Sébastien Deschamps (Ensemble) se dit disposé à rencontrer le collectif de parents. « Je peux relayer leurs doléances au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est compétente en la matière », assure-t-il. « Le problème des recomptages au 1er octobre est récurrent et risque de s'accroître les prochaines années avec la dénatalité. Je comprends que la situation est difficile pour les enfants. Un instituteur ou une institutrice est un repère important pour eux. » Il avance lui aussi qu'il « y aurait lieu de revoir les quotas au niveau de la Fédération », mais pointe les économies qui doivent être réalisées « en cette période d'austérité ». Quant à la possibilité pour le Collège communal de financer le mi-temps sur fonds propres, « les communes sont déjà de plus en plus asphyxiées par la prise en charge de dépenses qui étaient jadis dans les mains du fédéral et de la Région », conclut-il. ■

L.T.

classes supérieures. « En effet, d'autres élèves vont en pâtir. Par exemple, la conséquence pour les 3e année et 4e année, c'est de se retrouver à 28 en classe à mi-temps. Ce n'est pas forcément idéal... »

CHANGER LES RÈGLES

Dans le groupe, une lettre circule, et les signatures s'enchaînent. Le document sera remis au pouvoir organisateur et au bourgmestre, Sébastien Deschamps (Ensemble). Les parents d'élèves ont plusieurs revendications.

« On est bien conscients que ce n'est pas la responsabilité ni

sait que la commune l'a déjà fait dans d'autres situations. » Deuxièmement, « on a presque un sentiment de maltraitance institutionnelle envers les enfants. Ne peut-on pas prévoir ce recomptage avant la rentrée ? Pourquoi n'est-il pas mieux personnalisé en fonction des réalités de chaque école ? Ne peut-on pas imaginer une autre façon de faire les choses ? Même si ces règles ne sont pas neuves, nous sommes là aussi pour dire qu'on n'est pas d'accord avec elles. Si personne ne le fait, comment faire bouger les lignes ? » ■

SOIGNIES, BRAINE, ECAUSSINNES, LE ROEULX

La police alerte sur l'augmentation des arnaques au rétroviseur

La zone de police Haute Senne alerte face à une recrudescence des escroqueries dites « au rétroviseur » dans l'arrondissement judiciaire. Les personnes âgées, souvent seules, sont particulièrement ciblées.

Le procédé est bien connu. Sur le parking d'une grande surface, à la sortie d'un magasin ou lors d'une manœuvre de stationnement, un individu aborde un automobiliste en affirmant que celui-ci vient d'endommager

son rétroviseur ou une autre partie de son véhicule.

« Le dommage est souvent simulé ou déjà existant », prévient la zone de police Haute Senne (Soignies, Braine-le-Comte, Ecaussinnes, Le Roeulx). L'escroc tente ensuite de mettre la pression sur sa victime et lui propose un « arrangement à l'amiable », avec un paiement immédiat en espèces pour éviter de faire intervenir les assurances. Si la victime n'a pas suffi-



Une arnaque bien rodée. © Prétexste D.R.

samment d'argent liquide sur elle, l'auteur peut même lui proposer de l'accompagner jusqu'à un distributeur afin d'effectuer

un retrait !

La police appelle donc à la plus grande prudence.

CONSTAT ET ASSURANCES

Elle recommande de ne jamais payer en liquide sur place, de ne jamais accompagner l'individu jusqu'à un distributeur et de refuser tout arrangement de ce type. En cas de véritable accident, il faut exiger un constat amiable.

Les policiers conseillent également de photographier les véhicules et les

lieux, de relever la plaque d'immatriculation ainsi que le signalement de l'individu. « Un véritable accident se règle toujours via les assurances, jamais en cash », insiste la zone de police.

Les proches sont également invités à sensibiliser les personnes âgées de leur entourage à ce type d'escroquerie. Toute victime ou tout témoin d'une tentative est invité à contacter immédiatement la police via le 101. ■

500 € faute d'entretien du trottoir : « La Ville doit montrer l'exemple »

Alors que La Louvière rappelle aux habitants l'obligation d'entretenir trottoirs et filets d'eau, certains pointent l'état des espaces publics. L'échevin reconnaît que la Ville doit « faire mieux » par endroits.

ARNAUD DUJARDIN

Depuis le mois de juin, la Ville de La Louvière mène une campagne de sensibilisation concernant l'entretien des trottoirs, des filets d'eau et des haies. Des contrôles ont débuté en août et, à terme, les habitants qui ne respectent pas leurs obligations s'exposent à une sanction pouvant atteindre 500 euros. Une situation qui fait grincer des dents. En juillet dernier, nous rencontrons ainsi Éric Van Nimmen, 63 ans, habitant de Houdeng-Aimeries depuis 36 ans. Devant chez lui, son trottoir de 77 mètres sur trois est en piteux état : dalles déchaussées, joints disparus et herbes folles qui trouvent facilement leur chemin. Un entretien particulièrement fastidieux pour ce riverain, qui dénonçait la menace d'une sanction de 500 euros.

Cette question est aussi arrivée au conseil communal. Ber-

nard Thomas, conseiller d'opposition ILEA, a relayé les critiques de plusieurs habitants. « Il est évidemment heureux de sensibiliser les citoyens à la propreté et à l'entretien de



»
« Des riverains se plaignent : leurs trottoirs sont dans un état tellement mauvais que leur entretien est impossible »

Bernard Thomas
CONSEILLER ILEA

leurs trottoirs. Cependant, de nombreux riverains se

plaignent, notamment sur les réseaux sociaux. Leurs trottoirs sont dans un état tellement mauvais que leur entretien est tout simplement impossible, surtout depuis l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires. »

« LE DOMAINE PUBLIC, PAS EXEMPT DE TOUT REPROCHE »

L' élu estime surtout que la Ville doit également balayer devant sa porte. « Le domaine public communal n'est pas exempt de tout reproche. » Il cite notamment la rue de la Fontaine, à Houdeng-Aimeries, où, selon lui, la tonte n'a été réalisée qu'après les vacances, mais aussi les haies plantées autour des WC publics qui seraient mortes ou envahies par les mauvaises herbes. Autre exemple avancé : les trottoirs longeant le château Boël où foisonnent les herbes folles. Bernard Thomas réclame des entretiens plus réguliers : « Des espaces publics



Les riverains ont l'obligation de désherber leur trottoir. © D.R.

mieux entretenus pourraient encourager les habitants à faire eux-mêmes leur part du travail ».

Échevin de la Propreté et des Espaces publics, Nicolas Godin (PS) rappelle que « l'entretien de notre ville est l'affaire de toutes et tous. Une ville propre et correctement entretenue ne peut pas reposer uniquement sur les services communaux. Elle repose sur un effort collectif. » L'échevin nuance également la menace des 500 euros. Selon lui, l'objectif n'est pas de sanctionner immédiatement. Deux agents constatateurs commencent par informer et sensibiliser les habitants et plusieurs courriers sont envoyés avant qu'une éventuelle sanction puisse être proposée. « Les citoyens disposent donc de plusieurs semaines ou plus pour se mettre en ordre. »

170 HA ET 150 KM DE VOIRIES

« Il existe certes des endroits où nous devons faire beau-

coup mieux. Je suis le premier à le reconnaître », explique Nicolas Godin. Planification, coordination et anticipation font, assure-t-il, l'objet d'un travail depuis plusieurs mois afin d'intervenir plus rapidement et de manière plus équilibrée.

Il rappelle cependant l'ampleur de la tâche : près de 170 hectares d'espaces à entretenir, soit l'équivalent de 250 terrains de football, auxquels s'ajoutent 150 kilomètres le long des voiries. Des surfaces réparties de surcroît sur des centaines de sites, avec des besoins et des fréquences d'intervention différents.

Et l'échevin de conclure en renvoyant chacun à ses responsabilités : « Les citoyens ont des obligations d'entretenir leur trottoir et leur environnement, mais la Ville doit également montrer l'exemple et entretenir correctement les espaces qui relèvent de sa responsabilité. » ■

Yves Castin veut ouvrir le débat sur les zones 30

Faut-il davantage de zones 30 à Manage ? C'est en tant que simple citoyen que l'ancien conseiller communal Ecolo Yves Castin interpellera le collège communal, relayant les inquiétudes de certains riverains.

JOHANNE TINCK

Lors du prochain conseil communal de Manage, prévu le 29 septembre, Yves Castin prendra la parole dans le cadre d'une interpellation citoyenne. Il souhaite que la commune envisage davantage le recours aux zones 30 lorsque des habitants font état de problèmes de vitesse dans leur rue.

Sa réflexion est née après avoir assisté au conseil communal du 23 juin. Lors de cette séance, le conseiller Ūnal Sauvenière (UPM&Les Engagés) avait interpellé le collège au sujet de la situation rue de la Croyère, après avoir re-

cueilli l'inquiétude de plusieurs riverains.

Il avait notamment évoqué la vitesse des véhicules, mais aussi les difficultés rencontrées lors des croisements. Il avait précisé que certains conducteurs monteraient sur le trottoir pour permettre le passage, avec les risques que cela peut représenter pour les piétons. Le bourgmestre avait alors indiqué que la police procédait régulièrement à des contrôles de vitesse dans cette rue depuis 2020. Selon les chiffres évoqués et repris par Yves Castin dans son interpellation, le nombre d'excès constatés était très faible, de l'ordre de 2 % ou moins.

Mais pour le citoyen, ce constat n'écarte pas une autre question : la limitation à 50 km/h est-elle réellement adaptée à la configuration de cette voirie ? « La rue de la Croyère est, par exemple, une rue où l'on se croise très difficilement », souligne Yves Castin. Dans son interpellation, il prend ainsi l'exemple d'une voiture circulant à 45 km/h. Son conducteur respecte la limitation, mais cette vitesse pourrait malgré tout être trop importante pour la sécurité de l'ensemble des usagers, estime l'ancien conseiller ÉCOLO.

Yves Castin ne prétend pas apporter lui-même la réponse. Il précise ne pas être un expert

en mobilité et considère que des professionnels pourraient analyser la situation afin de déterminer si une limitation à 30 km/h serait plus appropriée.

« UNE POSSIBILITÉ POUR PLUSIEURS RUES »

Sa réflexion dépasse d'ailleurs le seul cas de la rue de la Croyère. « Pour l'instant, il n'y a des zones 30 qu'aux abords des écoles à Manage. Je pense que certaines rues où la vitesse est problématique pourraient également être mises en limitation 30 km/h », affirme-t-il. À travers son interpellation, Yves Castin souhaite donc que cette possibilité soit examinée

lorsque des riverains signalent un problème de vitesse. Il ne demande pas que chaque rue concernée passe automatiquement à 30 km/h, mais que la pertinence de cette mesure soit au moins évaluée.

Pour la rue de la Croyère, il demandera directement au collège et au conseil communal s'ils sont disposés à prévoir son passage en zone 30. Selon lui, cette limitation pourrait notamment permettre une circulation plus apaisée.

Sollicitée à propos de cette future interpellation citoyenne, l'échevine de la Mobilité, Emence Leheut (PS), réserve sa réaction au conseil communal du 29 septembre. ■

ENSEIGNEMENT

SALAIRE DES ENSEIGNANTS : ON A DÉMÊLÉ LE VRAI DU FAUX



Cette fois, ce n'est pas une réforme de la ministre Glatigny qui est visée, mais son manque de communication. © Photo News

DAVID DEHENAUF : « ON AURA CLAIREMENT LA SENSATION D'ÊTRE EN ÉTÉ »

Les journées sont douces et ensoleillées en ce début d'automne sur la Belgique. Mais ce n'est en rien comparable avec ce qui nous attend dans les prochains jours.

ANTOINE THEMELIN

On le sait maintenant depuis quelques jours, les températures vont continuer de grimper. À un point que cette fin de mois de septembre pourrait devenir historique : « Ça le sera si on dépasse les 27 degrés à Uccle mardi ou mercredi », nous explique David Dehenauw, le Monsieur météo de RTL-TVI. « On n'aurait du coup jamais eu aussi chaud aussi tard dans l'année », poursuit-il. « Mais on ne va pas battre le record du 15 septembre 2020. Ce jour-là, il avait fait 34,3 degrés ». Un

record pour le neuvième mois de l'année.

Concrètement, selon l'IRM, on attend des températures qui avoisinent les 27 et 28 degrés pour mardi et mercredi sur l'ensemble du territoire. L'IRM évoque même la possibilité d'atteindre les 30 degrés par endroits. Des températures qui seraient exceptionnelles pour la saison.

« On aura clairement la sensation d'être en été », confirme David Dehenauw. « Évidemment, à partir de 19h30 il commencera à faire froid et humide, les nuits sont plus longues à cette période de l'année, mais mer-

credi matin à Uccle on pourrait avoir 19 degrés, ce qui est très anormal. C'est 8 à 10 degrés au-dessus des normales saisonnières ».

TOUJOURS LA SÉCHERESSE

Le retour à la normale est attendu pour jeudi. La faute à une dépression de tempête au sud de l'Islande qui parviendra probablement à projeter une perturbation atlantique sur la Belgique. On attend de la pluie à partir de mercredi, mais pas de quoi gâcher ce début d'automne : « Et

à partir de vendredi, pour le week-end et dans les jours qui vont suivre, on attend peu de précipitations. La période de sécheresse va se poursuivre ». L'été indien va donc jouer les prolongations.

Tout cela ne réjouit pas le météorologue de l'IRM : « Ce que je vois dans les prévisions, c'est qu'on a trois chances sur

quatre de connaître l'année la plus chaude jamais enregistrée en Belgique », déplore-t-il. « Le changement climatique est là, et la météo des dernières semaines en est un nouvel indicateur ».

Et ce ne sont pas les mois de novembre et décembre — annoncés par certains modèles comme particulièrement pluvieux — qui vont y changer quelque chose... ■



Le thermomètre pourrait atteindre les 30 degrés. © Montage SI

Comment peut-on oublier son enfant dans l'auto ?

À chaque drame impliquant un enfant oublié dans une voiture, la même incompréhension surgit. Pourtant, selon la psychologue Margaux Robein, personne n'est à l'abri d'une défaillance de l'attention.

AWATEF DOURHERI

Une fillette âgée d'un an et demi est décédée vendredi soir à Bertem (Brabant flamand) après avoir été laissée toute une journée dans une voiture. Le papa a déposé l'ainé à l'école puis est allé au travail sans passer par la case crèche. Après une journée de travail, l'homme a repris le volant et ce n'est qu'à l'école qu'il a remarqué que la fillette était restée à l'arrière du véhicule. Malgré l'intervention des secours, la fillette est décédée.

Si le parquet de Louvain a ouvert une enquête pour déterminer les circonstances exactes du décès, cette tragédie rappelle le danger que représentent les véhicules exposés à de fortes chaleurs. Les exemples ne manquent malheureusement pas.

L'an dernier, un bébé de 15 mois est décédé dans le Namurois après avoir été oublié dans une voiture. Deux ans plus tôt, à Gosselies, un nour-

risson de 6 mois avait lui aussi perdu la vie dans des circonstances similaires. Des drames rares, mais qui suscitent une interrogation, mêlée d'incompréhension et d'effroi : comment une situation aussi tragique peut-elle se produire ? Pour Margaux Robein, psychologue et psychothérapeute au centre Vita Santé à Mont-Saint-Guibert, ces situations sont souvent bien plus complexes qu'elles n'en ont l'air.

EN PILOTAGE AUTOMATIQUE

Les travaux du neuroscientifique américain David Diamond ont permis de mieux comprendre ce phénomène, parfois appelé « Forgotten Baby Syndrome » ou syndrome du bébé oublié. « Lorsque nous sommes stressés ou préoccupés, les automatismes prennent davantage le dessus », explique la psychologue. Dans certaines circonstances, un parent qui devait déposer son enfant à la crèche peut ainsi suivre machinalement son trajet habituel vers

son lieu de travail.

La mémoire prospective (comprenez, celle qui nous permet de nous souvenir de ce que nous devons faire dans le futur) peut alors être prise en défaut. « Ce phénomène est d'autant plus frappant que le parent reste souvent convaincu d'avoir effectué l'action

”

« Jamais les parents n'ont été autant sollicités »

prévue », souligne Margaux Robein.

Ces situations surviennent plus fréquemment lorsqu'un parent est confronté à une forte charge mentale, à de la fatigue ou à un changement inhabituel de routine.

Pour la psychologue, ces drames doivent aussi être replacés dans le contexte des



C'est en retournant à l'école que le père a remarqué sa fille... © HLN

exigences croissantes qui pèsent sur les familles. « Jamais les parents n'ont été autant sollicités. Il faut être performant au travail, disponible émotionnellement, organiser les activités, préparer des repas équilibrés, limiter les écrans, favoriser l'autonomie, pratiquer une éducation bienveillante, stimuler les apprentissages, tout en restant calme et patient. »

À cela s'ajoutent les injonctions diffusées sur les réseaux sociaux, où les parents sont confrontés en permanence à des modèles souvent idéalisés. « Une forme de comparaison permanente s'installe, où chacun est exposé aux meilleurs moments de la vie des autres, avec le sentiment parfois de devoir toujours faire plus ou mieux. » Selon elle, cette accumulation contribue à une sur-

charge cognitive et émotionnelle importante.

Les recherches des psychologues belges Moïra Mikolajczak et Isabelle Roskam ont permis de mieux faire connaître le burn-out parental. « Comme le burn-out professionnel, il ne se résume pas à une simple fatigue », rappelle Margaux Robein. Il se caractérise notamment par un épuisement intense lié au rôle parental, une distanciation émotionnelle et le sentiment de ne plus être le parent que l'on était auparavant ou que l'on souhaiterait être.

La majorité des parents en burn-out n'oublieront évidemment jamais leur enfant dans une voiture. Mais les études montrent que l'épuisement chronique peut altérer les capacités attentionnelles, la mémoire et la vigilance. ■

À dix, Soignies arrache un point au courage

Malgré une infériorité numérique pendant près d'une heure et deux buts de retard, les Carriers ont trouvé les ressources pour revenir à hauteur de Rochefort. Un retour au caractère qui aurait même pu se transformer en victoire.

ROCHEFORT B 2 SOIGNIES 2

Les buts : 44e Remy/pen. (1-0), 50e Herbiet/pen. (2-0), 59e Mukendi (2-1), 74e Piret (2-2).

Rochefort : Desseille 6, Messart 6, Carreau 6, Poncelet 6, Micha 7, Dubois 6,5 (60e Mohlman 6), Remy 6, Herbiet 6,5, Magis 7 (73e Gae 5), Puche 7 (80e Delvaux 6), Claude 6 (73e Pignaut 5).

Soignies : Vanhecke 7, Desmecht 8, Dumeunier 8, Florue 5, De Vuyt 6 (30e Milan 7), Janssens 6 (79e D'Entico NC), Dipa 6, Valcke 7, Mercier 7,5 (89e Boulliet 7), Mukendi 7 (94e Paillot NC), Piret 7.

Cartes jaunes : Florue, Janssens, Puche, Micha, Mercier, Gazeux, Mohlman, Remy.

Carte rouge : 30e Florue (2 C.J.).

Arbitre : M. Delage.

LOUIS HANISSET

Soignies entame la rencontre avec de bonnes intentions et se montre rapidement dangereux dans les duels aériens, notamment via William Piret. L'attaquant visiteur est proche d'ouvrir le score sur une reprise de la tête, mais Desseille est vigilant. Rochefort se montre également dangereux en profondeur et le rythme ne retombe pas dans une première période disputée. À la demi-heure de jeu, le scénario se complique sérieusement pour les Hen-

nuyers. Florue écope d'un second avertissement et laisse ses partenaires à dix.

À quelques secondes de la pause, les Carriers concèdent l'ouverture du score au pire moment lorsque Dipa accroche son adversaire dans la surface. Dylan Remy ne tremble pas et prend Vanhecke à contre-pied. Dans la foulée, Desmecht évite le pire en repoussant la tentative de Magis sur la ligne.

UN RÉVEIL SALVATEUR

Les Carriers se réveillent en seconde période et sont même proches de l'égalisation à la suite d'un superbe numéro de Mercier. L'ailier droit élimine plusieurs adversaires avant de voir sa tentative terminer sur la transversale. Peu avant l'heure de jeu, Rochefort hérite d'un second penalty. Vanhecke repousse l'essai de Herbiet, mais le médian unioniste suit bien et



William Piret a inscrit le but égalisateur. © C.F.

parvient à doubler la mise.

Le coup semble alors particulièrement dur pour Soignies. Pourtant, les Carriers réagissent immédiatement. Sur une superbe action collective, Mukendi réduit l'écart et

relance complètement les siens.

Ragaillardis, les hommes de Sébastien Wouters poussent pour recoller au score. À un quart d'heure du terme, Piret reprend parfaitement le coup franc de Valcke pour éga-

liser. « On savait à la mi-temps que c'était encore possible de revenir malgré les événements du début de rencontre. On a la chance de réduire rapidement le score. C'est un très bon point au vu de la physionomie du match », commentait le buteur visiteur.

La fin de rencontre est totalement décousue et les deux formations se rendent coup pour coup. Dans les dernières secondes, Paillot a une occasion en or d'offrir les trois points à Soignies mais l'ailier ne parvient pas à cadrer sa tête.

« Être déçu du partage dans ces conditions en dit long sur notre bonne prestation. Les éléments n'ont vraiment pas tourné pour nous mais on a eu une mentalité incroyable pour revenir au score. Je suis très fier de mes gars, c'est le genre de rencontre qui doit faire grandir le groupe », analysait le T1 Sébastien Wouters. ■

NAAST ET HOUDENG DOS À DOS

Après un début prometteur, le derby n'a pas fait d'étincelles et tout était écrit avant la pause. Les deux voisins ont dû se contenter d'un point, mais restent sur leur bonne dynamique actuelle.

NAAST HOUDENG

Les buteurs : 4e Philippe (10-11), 26e Charlier (1-1).
Naaast : Decooman, Donkhou Chenkep, Bakongond Kombete, Charlier, Ngiamba (82e Musampa), Teugels, Hanse, Cordano, Barbosa (75e Topail), Mokambila, Falzone (82e Mamy).
Houdeng : Busacca, Dind, Di Rupo, Buscemi, Fisichella (32e Olivier), Philippe, Dillis (77e Amico), Faria, De Weert (80e Mascollin), Laurent (88e Miragel), Kuma Luwengo.
Cartes jaunes : Hanse, Olivier, Dillis, Faria, Charlier.
Arbitre : M. Tsipeume Korrani.

VINCENT LOTHAIRE

Ce n'était pas tout à fait carnaval, samedi au stade Luc Payen, malgré l'effervescence de la foire toute proche. La première demi-heure avait pourtant laissé entrevoir un beau feu d'artifice. Dès la quatrième minute, une frappe fuyante puis bondissante du jeune Philippe surprenait le portier naastois. Dès ce moment, les joueurs locaux prenaient les choses en main, multipliaient les situations dangereuses, par Ngiamba, Falzone ou Barbosa, sans vraiment régler la mire cependant. Decooman devait même de nouveau s'envoler pour détourner une tentative de Fisichella.

Peu avant la demi-heure, Naast égalisait enfin, à la suite d'un coup franc parfaitement remisé par



Un partage qui arrange tout le monde. © C.F.

Mokambila vers Luca Charlier, qui profitait au passage de l'approximation de Busacca. Naast continuait à pousser et aurait peut-être dû bénéficier d'un penalty pour une poussée de Dridi sur Falzone face au but, peu avant la pause.

« ON RATE LE COCHE EN TIRE MI-TEMPS »

« On est passé à côté de quelque chose de bien, en première mi-temps surtout », jugeait le T1 naastois, Rémy Di Nolfo après coup. « On est malheureusement tombé dans notre travers habituel d'encaisser dans les cinq premières minutes. Mais une fois ce but en-

caissé, on a été dominant les 42 minutes restantes. On a eu beaucoup d'occasions de but, on a eu la possibilité de passer largement devant en première mi-temps. C'est là qu'on rate le coche.



Après la pause, on ne peut plus rien revendiquer. On n'a pas produit beaucoup de football. Mais si on avait pu en-

core marquer en première mi-temps, quand je vois la manière dont on a défendu, ç'aurait été intéressant. Mais c'est quand même un point contre une super équipe d'Houdeng et un bilan de 13/18, ce n'est pas mal du tout. »

« DÉCEPTION PAR RAPPORT À LA FIN DE MATCH »

Le second acte présentait en effet une tout autre physionomie, sans ne plus rien cependant changer au marquoir. Dès la demi-heure, le coach houdinois avait tranché et fait monter Olivier, pour opposer une défense à quatre aux velétés locales. En seconde

période, les Spirous s'installaient même résolument dans le camp d'en face. Heureusement pour Naast, Kuma Luwengo, très bon par ailleurs, écrasait sa reprise face à Decooman tandis que les reprises de Dillis, Laurent ou Olivier manquaient de précision.

« Sur la fin de match, il y a un peu de déception, car il y avait de la place pour le gagner », commentait Michaël Arslan. « Dans l'ensemble, Naast a eu la première mi-temps et a fait déjouer notre plan de jeu, sur un terrain difficile. Après notre but, l'adversaire a pris le dessus athlétiquement, dans les duels. Ils

nous ont embêtés avec leur gardien qui jouait très haut et qui mettait beaucoup de longs ballons. On a réagi avec un changement très tôt dans le match. On n'avait peut-être pas les joueurs aujourd'hui pour jouer face à une défense à trois. On a pris nos responsabilités. Les joueurs aussi ont pris leurs responsabilités en deuxième mi-temps. Au total, le nul est logique même si je pense qu'aux points, on est un petit poil au-dessus. On n'est pas battu, c'est le principal. Maintenant, il faudra prendre trois points chez nous le week-end prochain (contre Acren-Lessines B). » ■

Un derby « nul » dans tous les sens du terme entre Snef et Neufvilles

Après un derby sobre en spectacle et pauvre en occasions, Snef et Neufvilles se sont quittés en bons amis. Un partage qui a arrangé tout le monde... sauf le spectateur neutre.

SNEF 0
NEUFVILLES 0
Snef : Vozale, Arcoly, Saint-Ghislain, Adan, Vanderbecq, Di Santo (56e Villard), Campton, Anselao (46e Hautier), Brabant (75e Bouhière), Nisset, Lanove (46e Andjongo).
Neufvilles : Lauro, Derweduaz, Demoor, Lefebvre, Capodici, Berisha, Baker, Vendi (85e Da Silva), Hazard (71e Muharemi), Mertens (85e Agostinacchio), Tayane (46e Maillet).
Carte jaune : Arcoly.
Arbitre : M. Tsipeume Kemant.

MARIO CORDISCO

Derby en mode mineur au chemin de la Maffle, où Snef et Neufvilles ont livré une piètre performance, surtout en première période. « Je croyais assister à un match de quatrième provinciale. Et encore, dire cela, c'est dénigrer la quatrième provinciale. Durant les 35 premières minutes, je n'ai rien vu, hormis des déchets, des passes ratées et des ballons rendus à l'adversaire », lance Guido Forgione, l'entraîneur

neufvillois.

Dans le camp d'en face, Rudi Navez abondait en ce sens. « C'était un petit match. Il nous a manqué un peu de tout. C'est dommage car, sur notre terrain synthétique, on doit être capable de proposer un autre football. »

PLUSIEURS FAITS DE JEU

Il rebondissait néanmoins sur le fait de match survenu à la demi-heure, lorsque Snef et Di Santo voyaient leur but refusé pour une position de hors-jeu. « J'ai le sentiment qu'il y a un joueur adverse à la traîne, qui couvre la position. Pour moi, le but est valable. C'est un tournant de la partie, qui conditionne peut-être le match. Même s'il faut admettre que nous n'avons pas été bons offensivement. »

Après 45 minutes faméliques, les deux entraîneurs opéraient des changements, avec l'espoir de donner un peu plus de rythme et de consistance à un derby qui en avait cruellement manqué jusque-là.

« LE BEAU JEU NE FAIT PAS TOUT »

La physionomie évoluait quelque peu, sans que le spectacle ne s'emballe réellement. Si Snef pouvait bénéficier d'un penalty à la suite d'une faute sur Andjongo, les visiteurs auraient également pu repartir avec les trois points sans une intervention divine de Vozale, au bout du temps additionnel. « Si on avait entamé le match comme on a joué la deuxième mi-temps, on aurait sans doute décroché la victoire. Comme on dit souvent : ce

n'est pas parce qu'une équipe propose du beau jeu qu'elle est en mesure de gagner un match », regrette Guido Forgione. « Cela dit, il faut toujours trouver du positif : on reste sur deux rencontres sans défaite, sans but encaissé, avec une bonne assise dé-

cevante ce dimanche, les Seneffois restent néanmoins sur un solide 7/9 et poursuivent donc leur bonne série sur le plan comptable. À défaut d'avoir séduit, Snef continue d'engranger et évite surtout de laisser un concurrent direct prendre ses distances. « Cela reste un petit 0-0, où la manière a fait défaut. Derrière, au fil du match, j'ai bien senti que le bateau commençait à tanguer. Les dix dernières minutes étaient irrespirables... mais ne faisons pas la fine bouche. Nous sommes tombés sur une belle équipe de Neufvilles, avec de solides arguments, qui n'a pas su profiter de nos manquements du jour. Ce point satisfait tout le monde, d'autant que la pièce aurait pu tomber de chaque côté. » ■



Plus de 100 photos et vidéos du derby sur sudinfo.be (Centre, sport)

fensive. Il nous reste désormais à conclure nos occasions. » Avec ce partage, les deux formations comptent désormais sept unités. En dépit de leur performance dé-

Neufvilles B s'impose et plonge Morlanwelz dans la crise

Neufvilles B se rassure en championnat grâce à une victoire bien menée à domicile face à l'AS Morlanwelz (5-2) ce dimanche. Un score lourd et forcé pour leur adversaire.

NEUFVILLES **5**

A.S. MORLANWELZ **2**

Les buts : 2e Abes (1-0), 20e Huin (2-0), 46e Zagari (2-1), 51e Fersin (3-1), 72e Berbergh (3-2), 86e Zalkane (4-2), 90e Zegbe (5-2).

Neufvilles B : Claus, Bonas, Mono, Perret, Fersin, Ougicha, Zalkane, Boukhig (70e Masudi), Mulvers (80e Zegbe), Huin (90e Michel), Abes (80e Paci).

Morlanwelz : Cretu, Papelaux, Roland (80e Testolin), Djemmal, Di Sciacca, Boccadifuso (70e Badens), Lauwers (80e Salvat), Remy, Berbergh, Beaurin, Trapani (46e Zagari).

Cartes jaunes : Beaurin, Michel.

Arbitre : R. Homenin.

THÉO LUX

Neufvilles B décroche trois points déjà importants dans la course au maintien ce dimanche lors de la réception de Morlanwelz ce dimanche. Un match qui s'est terminé sur un score fleuve de 5-2. Un score qui est, il faut le reconnaître, un peu sévère pour Morlanwelz qui est loin d'avoir fourni une mauvaise copie. Neufvilles B n'était cependant pas démeritant, eux qui ont ouvert le score dès la 2e minute de jeu, avant de doubler la marque un peu moins de 20 minutes plus tard.



Victoire libératrice pour Neufvilles B. © C.F.

NEUFVILLES B S'EST MONTRÉ RÉALISTE

Il fallait être à l'heure pour le début de chaque mi-temps, puisque Morlanwelz réduisait l'écart à la 46e minute de jeu, par l'intermédiaire de Zagari, lui qui venait tout juste de sortir du banc. La suite du match fut assez animée, puisque Morlanwelz poussait pour l'égalisation, mais se découvrait en défense. Neufvilles B a bien su profiter des espaces pour faire mal en reconversion offensive, ce qui leur a permis d'inscrire le 3-1 avant l'heure de jeu.

Neufvilles B n'a pourtant pas baissé les bras puisqu'ils ont inscrit le 3-2 à la 75e minute. Après ça,

Morlanwelz a poussé deux fois plus pour égaliser, mais aura surtout encaissé deux buts de plus dans les ultimes minutes du match. « On a très bien démarré la rencontre en marquant vite deux buts, donc, on était logiquement devant à la pause. En deuxième période, c'était plus compliqué, on a encaissé directement, ce qui a galvanisé Morlanwelz. Finalement, on prend les trois points et je ne peux que féliciter mon équipe. Ça faisait plusieurs matches que nous n'étions pas moins bons que nos adversaires sans réussir à faire de résultats, donc, ça fait doublement plaisir », ex-

plique Christopher Becker, coach de Neufvilles B.

« ILS NE NOUS ONT PAS FAITS DE CADEAUX »

Un score sévère donc pour Morlanwelz, eux qui adoptaient un style de jeu différent de leur adversaire. Morlanwelz a dans l'ensemble eu le contrôle du ballon en se cassant les dents face à un bloc neufvillois bien en place qui partait très vite en contre-attaque. De légers regrets sont donc nourris dans les rangs morlanwelziens. « On est clairement passés à travers notre entame de match. On offre deux cadeaux sur les trois pre-

miers buts qu'on encaisse. On a affiché un autre visage en seconde période, ce qui nous a permis d'y croire tout le restant du match. On a poussé pour égaliser, par conséquent, on s'est dé-



Toutes nos
photos et vidéos
du derby sont
sur sudinfo.be
(Centre, sport)



couvert et notre adversaire ne nous a pas faits de cadeaux », admet Giovanni Buscemi, T1 occasionnel de Morlanwelz en

l'absence de Jonathan Debaise.

Prochaine rencontre inscrite au calendrier, un deuxième déplacement consécutif à Havré dimanche prochain (4/10). « Ce sera une rencontre avec de l'engagement des deux côtés. On sait qu'au vu de notre position, aucun match ne sera facile. Nous allons devoir serrer les dents toutes les semaines dans une série qui a un niveau assez similaire entre les équipes. C'est à nous de nous reprendre en main et de montrer de quoi nous sommes capables pour se sauver le plus rapidement possible », conclut Giovanni Buscemi. ■

LE SOIR

Inégalités numériques : une plainte collective déposée contre l'Etat belge

Pour les personnes en situation de vulnérabilité numérique, les démarches les plus ordinaires peuvent virer au parcours d'obstacles.

Et renforcer les inégalités sociales. Trois ONG et plus de cinquante organisations portent l'affaire devant le Comité européen des droits sociaux.

PHILIPPE LALOUX

C'est une alliance inédite, et sans doute l'une des actions les plus incisives menées contre la digitalisation implacable des services publics et privés, accusée de restreindre, voire bloquer l'accès aux droits les plus essentiels pour des milliers de personnes. Ce lundi, avec le soutien d'Unia et du « Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale », trois ONG internationales (Age Platform Europe, le European Disability Forum et la Fédération internationale pour les droits humains), épaulées par plus de cinquante organisations de la société civile, ont introduit une plainte collective contre l'Etat belge.

La réclamation a été déposée devant le Comité européen des droits sociaux (CEDS), l'organe de contrôle du Conseil de l'Europe chargé de vérifier que les Etats respectent la Charte sociale européenne. Si les décisions du CEDS n'ont pas le même poids qu'un arrêt de la Cour de Justice de l'UE, elles ont néanmoins déjà conduit à plusieurs condamnations de la Belgique, sur l'absence de solutions d'accueil pour les adultes handicapés en grande dépendance, notamment.

« Il nous semble crucial, aujourd'hui, de problématiser le thème des inégalités numériques au niveau européen, sachant que la Belgique n'est pas le seul pays à faire face à cette question », argumente Patrick Charlier, directeur d'Unia. Conformément à la Charte sociale européenne, la Belgique est tenue, pour tout service public, pour tout service privé essentiel et pour les services sociaux, de garantir les différentes modalités d'accès via le maintien structurel de guichets, de permanences téléphoniques ainsi que d'échanges par courrier, afin qu'aucune démarche ne soit exclusivement numérique. Elle doit aussi garantir l'efficacité de ces différentes voies d'accès et leur accessibilité universelle. C'est précisément ce

que la ministre du Numérique, Vanessa Matz (Les Engagés), a voulu bétonner dans une loi, adoptée cet été. Bruxelles, dans la douleur, et la Région wallonne l'ont également coulée dans le marbre. Seule la Fédération Wallonie-Bruxelles coince encore sur le sujet.

« Un cercle vicieux »

« Nous saluons ces avancées législatives, elles vont dans le bon sens », appuie Patrick Charlier. « Mais, aussi à travers les associations de terrain, nous recevons de nombreux témoignages sur une série de situations où la numérisation pose encore de vrais problèmes. Derrière ça, c'est l'accès au droit à la santé, au logement, à l'enseignement, à l'emploi, à la mobilité, qui est remis en cause. On parle ici de discriminations et d'inégalités de traitement. »

« On entre dans un cercle vicieux », embraille Vincent Lorge, coordinateur adjoint du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. « Ce sont ces personnes en situation de pauvreté du fait des inégalités sociales, étant plus victimes des inégalités numériques, qui vont subir des non-recours aux droits, lesquels vont à leur tour alimenter les inégalités sociales. »

De quoi parle-t-on ? D'une multitude de frustrations du quotidien qui, malgré les législations, demeurent. Et empoisonnent la vie des plus vulnérables : la suppression des horaires papier pour le TEC, la future vignette automobile qui sera entièrement numérisée, la prise d'un rendez-vous médical, les démarches auprès de sa commune, la communication avec l'école de ses enfants uniquement à travers des outils numériques, les comparateurs de prix d'énergie exclusivement en ligne, l'accès à la culture... Sous la pression d'Unia, la SNCB a déjà dû faire marche arrière concernant sa politique commerciale, qui prévoyait des tarifs préférentiels pour les billets achetés via l'application mobile.

La portée de la plainte dépasse néanmoins les seuls services publics, en pointant spécifiquement les acteurs privés. Les banques et les assurances, dont la plupart des services ne sont désormais accessibles que par voie numérique. Les commerces et les supermarchés, aussi, qui affichent parfois des prix identiques en magasin et en ligne mais proposent des réductions si l'achat passe par leur application.

« Un réel problème de cohésion sociale »

Le lien entre les inégalités numériques et le phénomène de non-recours aux droits fondamentaux et de discriminations a été largement documenté par des chercheuses, comme Elise Degrave (UNamur) et Périne Brotcorne (UCLouvain). D'édition en édition, le Baromètre de la Fondation Roi Bau-

douin rappelle aussi ce chiffre vertigineux de quasiment un Belge sur deux aujourd'hui en situation de vulnérabilité numérique.

« D'un point de vue sociétal, la numérisation facilite énormément de choses pour beaucoup de monde », insiste Patrick Charlier. « Donc, nous n'y sommes pas opposés. Mais l'alternative à des conditions égales est extrêmement importante. L'accès au digital ne peut pas devenir une condition d'accès aux droits. » Unia recommande d'ailleurs que lorsque, au téléphone, un robot détecte qu'une personne « souhaite parler à un humain », elle transfère effectivement l'appel vers un humain.

Pour Vincent Lorge, ce contexte de dépendance au numérique, couplé à la disparition des guichets, pose « un réel problème de cohésion sociale » : « Depuis une dizaine d'années, on note ces évolutions qui bouleversent et affaiblissent les services publics, notamment les restrictions budgétaires. C'est également le contexte de méfiance entre le citoyen et le politique. Et le transfert de responsabilité vers le citoyen à travers la digitalisation, qui déshumanise les services publics. Le citoyen est finalement amené à faire lui-même les démarches pour accéder à ses droits. On note aussi un transfert de responsabilité vers les associations, les acteurs de terrain, qui vont pallier le fait qu'il n'y ait plus d'humains derrière les guichets. Cela devient un enjeu démocratique. »

Une étude de l'Université d'Anvers évoquait d'ailleurs que les personnes en difficulté avec le numérique avaient davantage tendance à porter leur vote vers les partis extrêmes.



Près de 3.000 personnes sont mortes en raison des chaleurs qui ont frappé notre pays cet été. La Belgique a connu le pire incendie de son histoire : plus de 3.300 hectares brûlés dans les Hautes Fagnes. Comment cela a-t-il pu arriver ? Les plans ont-ils tenu ou failli ? Quel bilan les différents acteurs font-ils ? Quelles leçons pour l'avenir ? Jusqu'au 30 septembre, « Le Soir » débriefer l'été meurtrier.

ÉTÉ MEURTRIER LE GRAND DÉBRIEF

En juin dernier, les écoles ont improvisé face à des températures inédites : ventilateurs, adaptation des horaires, voire fermeture anticipée. La rénovation du parc immobilier apparaît comme une urgence.

REPORTAGE

CHARLOTTE HUTIN

Préparés, non. Franchement, on n'était pas préparés à ça. » Dans son bureau aux grandes baies vitrées orientées plein sud, la directrice de l'école fondamentale Saint-Martin d'Assesse l'admet : jamais, elle n'aurait imaginé vivre une fin d'année scolaire dans de telles conditions. Fin juin, alors que les températures dépassent les 30 degrés, Valérie Beguin, comme de nombreuses directions d'école, doit improviser. « Nous avons pris des décisions dans l'urgence pour le bien-être



Ici, à l'école Saint-Martin d'Assesse, les chantiers récents n'ont pas tenu compte du réchauffement climatique. © PIERRE-YVES THIENPONT

des élèves et des équipes », se souvient celle qui est à la tête de l'établissement depuis trois ans. « Je venais à 7h15 au lieu de 7h45 pour ouvrir les fenêtres. À 8 heures, il faisait déjà 29 degrés dans certaines classes. »

Pour tenter de faire baisser la température, la directrice se rue dans un magasin de bricolage et achète *in extremis* trois climatiseurs mobiles, pour un montant de 1.200 euros. « On les a placés en priorité dans les classes où les élèves de 6^e primaire devaient passer leur CEB. Ça a seulement permis de réduire la température de quelques degrés. » Jean-Thomas Lesuisse, instituteur de 5^e et 6^e primaires, confirme : « Les climats faisaient du bruit, mais c'était impossible de les couper, même pendant les épreuves du CEB. Les dates étant fixées pour l'ensemble des élèves de la Communauté française, on ne pouvait pas les faire passer à un autre moment. » Les élèves de 6^e année, qui étaient en 5^e l'an dernier, s'en souviennent encore. « Je n'avais jamais eu aussi chaud », se remémore Violette, 11 ans. « J'attendais avec impatience de rentrer chez moi pour aller dans la piscine. »

Lorsque l'IRM annonce plus de 35 degrés, Valérie Beguin prend la décision de fermer l'établissement pendant deux jours, tout en maintenant une garde pour les parents sans solution de

L'heure du bilan dans les écoles face aux canicules

garde. Sur les 300 élèves, une vingtaine d'entre eux est venue. Au programme : l'installation d'une piscine gonflable côté route, le seul endroit à l'ombre dans l'après-midi.

Des classes à 40 degrés

Dans de nombreuses communes, les cours ont été adaptés, voire suspendus lors des journées les plus chaudes. À Tournai, par exemple, les parents étaient invités à venir rechercher leur enfant après le repas du midi. La canicule a servi de test grandeur nature pour des bâtiments conçus avant que la chaleur extrême ne devienne un paramètre central. « Des directions m'ont fait part du fait que ça devenait compliqué. On a alors pris cette décision avec la bourgmestre, même si d'une école à l'autre, la situation pouvait être très différente », indique Natacha Duroisin (Les Engagés), échevine de l'enseignement.

À Etterbeek, le bourgmestre, Vincent de Wolf (MR), a lui aussi pris la décision d'interrompre les cours l'après-mi-

peuvent être très différents », insiste le cabinet de la ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny (MR).

Le Segec (Secrétariat général de l'enseignement catholique) confirme qu'un cas n'est pas l'autre, selon l'état des bâtiments, leur exposition et leur niveau d'isolation. Le réseau libre confessionnel dit avoir pu compter sur le bon sens des équipes. Le réseau officiel, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), estime également que les directions sont les mieux à même d'évaluer la situation.

Sur le terrain, cette circulaire a été mal vécue. « Une aberration », estime Valérie Beguin. « Dans quelles écoles est-ce qu'il y a des volets ? "Aérez les locaux", oui, c'est déjà ce qu'on fait. » Même le bourgmestre d'Etterbeek, pourtant issu du même parti que la ministre de l'Éducation, se montre mitigé : « Je n'ai pas étudié cette circulaire par cœur, mais de ce que la coordinatrice m'en a dit un peu brutalement, c'est que ça ou rien, c'était la même

chose. »

Le 29 juin, alors que la vague de chaleur de juin touche à sa fin, la ministre-présidente de la FWB, Elisabeth Degrype (Les Engagés) active une cellule de crise. Celle-ci doit se pencher sur des mesures immédiatement activables, l'identification de lieux frais pouvant servir de « refuges climatiques », et travailler sur des mesures structurelles, secteur par secteur. « La cellule de crise s'est bien réunie en juillet », indique le cabinet ministériel. « Actuellement, elle n'a pas établi de nouvelles règles que celles déjà prévues par les circulaires prises par la ministre Glatigny en cas de canicule, mais les travaux sont toujours en cours. »

Le défi des bâtiments scolaires

Alors que l'été a cédé sa place à l'automne, les températures ont baissé à Assesse. Mais la chaleur n'a pas complètement quitté l'école Saint-Martin. Dans les couloirs qui mènent aux classes des deuxième et troisième étages, il fait déjà chaud à dix heures ce

di, entre le 22 et le 26 juin dernier. « Une première », dit-il. « Quand la coordinatrice de l'enseignement m'a contacté vers le 20 juin, elle m'a dit qu'il y avait des classes dans lesquelles on atteignait 40 degrés. » En cas de fermeture, les écoles restent tenues d'assurer un service minimum.

Une circulaire contestée

La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) disposait pourtant, depuis le 21 mai, d'une circulaire destinée à aider les écoles à faire face aux « circonstances exceptionnelles », notamment aux épisodes de forte chaleur. Elle recommande, sans rien imposer, l'adaptation des horaires et des activités, l'accès à l'eau, l'utilisation des locaux les plus frais et, si nécessaire, la fermeture de l'établissement, avec l'obligation d'anticiper autant que possible et de prévoir un accueil. La directive ne fixe toutefois pas de température unique à partir de laquelle une école doit fermer. « L'objectif n'est volontairement pas d'imposer une réponse uniforme à toutes les écoles, car leurs bâtiments, leurs équipements et leur exposition à la chaleur

L'autodébrief du secteur

Un plan d'adaptation existe-t-il dans le secteur ? Une circulaire, diffusée en amont des vagues de chaleur, vise à fournir aux écoles un cadre et un ensemble de recommandations pratiques pour faire face à des circonstances exceptionnelles, en ce compris les vagues de chaleur. Le texte recommande aux écoles de mettre en place un plan canicule interne qui doit permettre d'assurer, dans la mesure du possible, la continuité des apprentissages.

Ces plans sont-ils publics ? Oui, la circulaire est disponible en ligne à l'adresse gallilex.cfwb.be.

Une mesure vertueuse ?

Le Plan de relance subventionné par l'Union européenne permettra à 125 écoles d'être reconstruites avec des exigences élevées en matière de performances énergétiques.

Une évaluation est-elle lancée ? Une réunion est prévue le 13 octobre avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et les directions pour analyser les retours du terrain. La question des épreuves externes certificatives (CEB, CE1D, CESS) en période de fortes chaleurs fera l'objet d'un point d'attention par le cabinet de la ministre de l'Éducation. C.H.N

matin-là, alors qu'à l'extérieur, le thermomètre affiche seulement 19 degrés. « L'architecte a décidé de mettre du plexiglas ondulé à la place de certaines fenêtres », déplore la directrice. « Donc en hiver, il fait froid et en été, c'est un vrai four. Et pourtant, les travaux ont été achevés en novembre 2025. »

Pour les acteurs de l'école, l'enjeu porte avant tout sur la rénovation du bâti scolaire, considéré comme vieillissant en Communauté française. Sous la précédente législature, le gouvernement PS-MR-Ecolo a adopté un Plan d'investissement exceptionnel d'un milliard d'euros pour rénover les bâtiments scolaires. Les deux derniers appels à projets ont été approuvés par l'actuelle majorité. Les critères de financement font des trois critères suivants une priorité : la transition climatique, les besoins pédagogiques et la qualité du bâti.

Mais il n'existe toujours pas de cadastre des bâtiments scolaires, ni des écoles particulièrement exposées à la chaleur. « L'usage initial d'un cadastre comme outil d'aide à la priorisation en fonction de l'état du bâtiment n'a plus de réel sens », estime Elisabeth De-

gryse. « La complétude d'un tel cadastre impliquerait un coût important et une charge de travail tant pour l'administration que pour les pouvoirs organisateurs. »

A Assesse, le cahier des charges « ne reprenait pas les normes climatiques », soutient Jean-Marie Jaumotte, membre du pouvoir organisateur. Le dossier a été subventionné par la Communauté française à hauteur de 70 % sur un budget de 1,2 million d'euros, non pas via le Plan d'investissement exceptionnel, mais via le Programme prioritaire des travaux. Le chantier s'est déroulé sur une dizaine d'années, en deux phases. « Apparemment, il n'y avait pas suffisamment de budgets pour mettre des *screens* afin de faire baisser la chaleur », déplore la directrice qui a passé tout son été 2025 à coudre une quarantaine de rideaux.

Les leçons restent à tirer

Et maintenant, que fait-on ? Une réunion est prévue entre le cabinet de la ministre de l'Éducation et les fédérations de pouvoirs organisateurs le 13 octobre. L'enseignement catholique appelle surtout à un « financement des bâtiments scolaires à la hauteur de l'enjeu » et souhaite sortir de la logique de subventions

basée sur des appels à projets. Le CECP (le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces) évoque un soutien financier à un « kit de base » – stores occultant, ventilateurs, climatiseurs – en attendant des travaux plus structurels. Il invite également à relancer le programme de végétalisation des cours de récréation, arrêté en 2024 en Wallonie. Contacté, le cabinet de la ministre Anne-Catherine Dalcq (MR), en charge de la Nature, confirme que la subvention au projet « Ose le vert, recrée ta cour » a été interrompu « en raison d'une non-demande de renouvellement » par les associations Good Planet et Natagora. Ces dernières n'ont pas répondu à nos sollicitations.

A l'Ecole Saint-Martin, la direction vient d'ailleurs de lancer un crowdfunding. Objectif : récolter 96.000 euros pour végétaliser la cour de récréation. « A part le sapin, on n'a aucune zone d'ombre. Les enfants s'y agglutinaient cet été », note la directrice. Après trois prêts travaux, l'école compte sur la solidarité des familles. En parallèle, une réflexion est menée avec le pouvoir organisateur de l'école pour déterminer la meilleure manière de faire face au prochain été. « Nous avons demandé un devis pour installer des films solaires ou des *screens* sur les fenêtres du réfectoire. Rien que pour cette pièce, cela coûterait de 3.000 à 7.000 euros. Soit le montant de la climatisation pour une pièce... »

ABONNÉS



Ecoles et fortes chaleurs :

« Les solutions sont déjà connues »

Retrouvez cet article sur notre site internet.

La Libre BELGIQUE

Elisabeth Degryse reconnaît la “colère” face aux économies, mais “assume”

Samedi, lors de la réception donnée à l'hôtel de ville de Bruxelles pour la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Elisabeth Degryse (Engagés), a assuré comprendre la colère sociale suscitée par les récentes mesures d'économies adoptées par son gouvernement. *“L'expression d'une divergence de vues est saine dans une démocratie, a asséné la ministre-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons dû prendre des décisions difficiles, elles ont pu susciter de la colère et de la déception.”* Mais de rajouter tout de suite: *“Nous en sommes conscients. Mais nous assumons”*. Elisabeth Degryse a rappelé que cet effort avait pour but d'assurer *“la viabilité”* de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La FWB a annoncé l'an dernier une batterie de mesures d'économies tous azimuts afin de réduire son déficit chronique, déclenchant un large mouvement de contestation, dans l'enseignement plus particulièrement.

Défi opposé à un sacrifice de la Fédération et à un affaiblissement de l'école

Au même moment, à Schaerbeek, le parti Défi tenait un congrès avec pour thème de réflexion, l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle dans nos vies. Dans son discours politique, la présidente de Défi, Sophie Rohonyi a redit samedi l'opposition ferme de son parti à *“un sacrifice”* de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'autel budgétaire ou à un affaiblissement de l'école face aux difficultés de l'institution francophone. *“Certains politiques hypocrites et opportunistes célèbrent cette Fédération à l'hôtel de ville de Bruxelles, coupe de champagne à la main, sans dire s'ils trinquent à son avenir ou à sa mort”*, a-t-elle ironisé. Selon celle-ci, certains rêvent de régionaliser les compétences de la Fédération. *“La FWB, c'est aussi un niveau de pouvoir démocratique, au contraire des intercommunales et des OIP que le MR et les Engagés se refusent bien évidemment de rationaliser... Or c'est là que des économies sont à faire”*, a fustigé Sophie Rohonyi.

Une indexation plafonnée pour certains profs francophones

■ Le barème de certains enseignants a été adapté. Une communication est attendue lundi.

Samedi matin, certains enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inquiétaient, sur les réseaux sociaux, d'une modification de leur barème brut apparue sur leur fiche de paye du mois de septembre, reçue la veille. Leur barème brut avait été amputé d'une centaine d'euros, parfois un peu plus, alors que leur revenu net était, lui, bien indexé de 80 euros.

Pourquoi ce changement de barème? Est-il bien légal? Est-ce qu'il aura des conséquences sur le calcul de la pension? Dans le contexte actuel, devenu explosif depuis l'annonce du plan d'économies du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le ton est vite monté. Les syndicats de l'enseignement sont montés au créneau pour marquer leur incompréhension. Plusieurs députés de l'opposition aussi. Le collectif Mars Attack appelait même à observer un arrêt de travail ce lundi 28 septembre.

Au-delà de 4 000 euros brut

La ministre francophone de l'Enseignement, Valérie Glatigny (MR), n'a pas tardé à donner des explications. Elle a indiqué que le nouveau barème tel qu'il est apparu sur de nombreuses fiches de paye a été mis en place pour mettre en œuvre l'indexation plafonnée adoptée en mai par le Parlement fédéral.

Pour rappel, ce dispositif dispose que l'indexation sera gelée à deux reprises – une fois en 2026 et une autre fois en 2028 – sur les revenus qui dépassent les 4 000 euros brut par mois. Dans la fonction publique, les traitements sont indexés de 2 % chaque fois que l'indice-pivot est dépassé. Cet indice-pivot a été dépassé en juin et, comme le veut

l'usage, il provoque l'indexation des salaires dans la fonction publique trois mois plus tard. En septembre, donc. Cette indexation ne sera cette fois complète que pour les revenus inférieurs à 4 000 euros brut. Pour les autres revenus, l'augmentation sera bloquée à 2 % de 4 000 euros, soit 80 euros brut par mois maximum, peu importe que le salaire soit de 4 500, 5 500 ou 6,50 euros brut.

Un barème technique

Dans un calcul hautement complexe, l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles a ajusté les barèmes bruts pour faire en sorte que les revenus de plus de 4 000 euros brut par mois ne touchent pas plus que les 80 euros auxquels ont droit les enseignants ayant un salaire brut supérieur à 4 000 euros. Mais, assure le cabinet Glatigny, *"ce barème technique n'a aucun impact sur l'ancienneté, ni sur les droits à la pension"*. La méthode utilisée est identique à celle utilisée dans l'enseignement flamand et germanophone, ainsi que dans la fonction publique fédérale.

Cette mise au point n'a toutefois pas éteint les interrogations. Les syndicats ne comprennent pas pourquoi les enseignants n'ont pas reçu une notice explicative en même temps que leur fiche de paye. *"Le gouvernement s'est pourtant déjà adressé directement aux enseignants pour annoncer des réformes non encore votées par le Parlement"*, constate le secrétaire général de la CSC-Enseignement, Roland Lahaye.

De nombreux enseignants se posent également des questions sur les conséquences que ce dispositif aura sur le calcul de leur pécule de vacances et sur leur pension. *"Quel barème sera repris sur la feuille du mois d'octobre? Le barème annuel normal ou le barème fictif"*, se demande Roland Lahaye.

La ministre a promis aux enseignants une communication plus complète ce lundi.

Vincent Rocour

La méthode utilisée est identique à celle utilisée dans l'enseignement flamand et germanophone.



**Soignies : Inauguration d'un îlot
photovoltaïque**

[https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-
inauguration-dun-ilot-photovoltaïque/29917](https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-inauguration-dun-ilot-photovoltaïque/29917)